

Assemblée primaire extraordinaire de la Municipalité

13 octobre 2025

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 61 personnes. Elle se tient à la salle du 2^{ème} étage du complexe polyvalent.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée primaire extraordinaire. Elle relève la présence des journalistes de Radio Chablais et du Nouvelliste.

Excusés : Cettou Jennifer
Lorétan Robert

Scrutateurs : Martin Anne et Magnin Isabelle

Ordre du jour

1. Dépenses liées à l'installation des containers pour l'UAPE et à la création d'un nouveau parking

Le développement de la commune se manifeste à travers l'augmentation régulière de sa population qui est passée de 1650 habitants en 2010 à 2200 habitants aujourd'hui. Les projections à 2035 situent la population à 2500 habitants.

Cette progression influence également le nombre d'enfants accueillis en structures parascolaires (nursérie – crèche – UAPE) et scolaires (1-8H). De plus, il est constaté, depuis deux ans, une forte augmentation de la demande pour l'accueil des écoliers en UAPE.

Il s'agit, ici, d'écoliers de Massongex qui sont pris en charge par la structure en-dehors des heures de classe, soit le matin entre 7h et 8h, à midi pour la pause et le repas, à 16h pour le goûter et jusqu'à 18h lorsque les parents les récupèrent. Cette organisation vaut pour les jours complets de classe, mais il y a également certains degrés qui fréquentent l'école à la demi-journée et les vacances scolaires où la structure fonctionne à plein régime.

La structure, qui comptait à l'origine 24 places, ne peut plus répondre à la demande qui se situe, actuellement, à 60 places.

Le conseil communal a donc cherché des solutions de relocalisation des écoliers accueillis et la recherche d'emplacements s'est faite avec l'objectif de les installer rapidement.

Différentes possibilités ont été envisagées :

- * Ancienne bibliothèque et hall du 1er étage du bâtiment scolaire : expérience invivable supportée durant l'année scolaire 2024-2025 et jusqu'à aujourd'hui encore ;
- * Locaux du complexe polyvalent – salles 13 et 14 : pas adaptées selon le canton, et largement occupées par les sociétés locales et la bibliothèque ;
- * Bâtiment paroissial du Père Jérôme : travaux de mise en conformité nécessaires pour un montant de Fr. 74'000.— mais la Paroisse a refusé ce projet en date du 19 mai 2025 ;
- * Location de containers d'occasion : Fr. 219'500.—pour 12 mois ou achat pour Fr. 269'000.—

Estimation des coûts

Le choix d'acheter des modules d'occasion tient à la durée de l'installation qui va dépasser 36 mois et qui génèrerait des frais de location trop élevés.

Le devis total d'achat et d'installation des containers choisis, soit Fr. 467'519.-- entrain dans l'enveloppe autorisée, au-dessous du seuil de compétence du Conseil qui se situe à Fr. 468'800.--, afin de respecter l'art. 17 de la Loi sur les Communes, je cite, à l'alinéa 1.c : « L'assemblée primaire délibère et décide de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs. »

Pas de demande d'emprunt y relatif, étant donné que le seuil de compétence du Conseil se situe à Fr. 937'600.--. (Art. 17 al. 1.e LCo)

L'assemblée prend connaissance de l'estimation des coûts – Avant-projet

Cette estimation des coûts s'est faite en prenant en compte les travaux nécessaires à l'installation des modules en vue de leur utilisation : achat des modules, frais de transport et de montage, installation d'une cuisine, raccordements aux réseaux EU, EP et électrique, ainsi que les honoraires pour l'étude thermique, le géomètre, le bureau d'ingénieur qui opère en tant que BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage) et les frais de dossier de mise à l'enquête publique. C'est ce qui vous est présenté en détails dans le tableau projeté.

Cet achat n'a donc pas nécessité de demande d'approbation par l'Assemblée Primaire. Lors de la séance de Conseil du 7 juillet dernier, le Conseil a validé cet investissement.

Compléments

Par cette décision, le Conseil a validé l'indispensable et il s'est avéré que des compléments seraient bienvenus :

1. L'aménagement des places de parc de remplacement ;
2. Des compléments d'aménagement intérieur, mobilier et autres, pour un espace qui passe de 72 à 300 m² et pour n'avoir plus qu'un service pour le repas de midi au lieu des 3 actuels ;
3. L'arborisation des modules pour en améliorer l'esthétique ;
4. La fabrication d'un couvert en bois pour le préau d'entrée ;
5. Divers compléments au niveau énergétique.

Chacun de ces éléments sont ensuite détaillés:

1. Aménagement des places de parc de remplacement

Le sujet a été abordé et traité au sein des commissions communales de mobilité et de construction.

Les remarques des commissions ont porté sur différents points auxquels je profite ici d'apporter quelques explications :

La remarque des commissions : Le projet de parking doit être provisoire comme l'est l'UAPE
Explication du Conseil : Il est évident que cet aménagement sera supprimé, au plus tard lors de la suppression des containers.

2e remarque des commissions : La circulation vers ce nouveau parking devrait se faire en boucle.

Explication du Conseil : Le virage derrière l'église constitue une zone sensible du fait du carrefour entre la passerelle (cyclistes, cavaliers, piétons) et l'accès à l'école et à la route cantonale. Il nous semble essentiel de sécuriser ce croisement et de favoriser la circulation des utilisateurs du nouveau parking par le chemin du Bras dont l'arrivée sur la route cantonale offre une bonne visibilité et un espace suffisant.

L'espace restant entre le jardin collectif et la digue fera l'objet d'une des installations de chantier de R3 et les places de parc situées côté Rhône seront utilisées, durant 3-4 mois d'après R3, comme accès camion à cette installation de chantier.

3e remarque des commissions : Le nombre de 24 places doit être maintenu.

Explication du Conseil : Pour contenir les coûts et assurer l'équivalent du parking supprimé, 24 places sont estimées suffisantes. Sur 26 places du parking Gabriel-Donnet, 5 ont été maintenues (3 bus, 1 E-car, 1 handi).

4e remarque des commissions : Les places vers le local du Ski-Club devraient n'être plus que des places de dépose.

Explication du Conseil : Nous ne pouvons pas nous priver de places de parc pour en faire des places de dépose. Nous devons avoir la capacité d'accueillir nos employés (employés communaux, de pop e poppa, de l'école) ainsi que les citoyens du vieux-village qui ne bénéficient pas de places de parc privées.

5e remarque des commissions : Mieux informer sur la capacité du parking souterrain

Explication du Conseil : Les 19 places de parc publiques qui occupent le parking souterrain sont à disposition de la population, aux mêmes conditions que celles de la Place Tarnaiaa.

Le coût de la réalisation pour une utilisation permanente et réglementée à l'identique du reste du coeur du village, pour 24 places, se monte à Fr. 121'000. – comprenant :

Excavation + géotextile et grille-gazon + enrobé sur bande centrale + signalisation + horodateur + honoraires bureaux d'étude + dossier MAE, publication et décision + divers et imprévus (5%).

2. Compléments de mobilier

Le mobilier utilisé pour aménager l'espace actuel de 72 m² ne suffit évidemment pas à meubler les modules dont la surface est de 300 m². En complément, il est nécessaire de prévoir un montant de Fr. 20'050.-- pour l'ensemble des équipements : tables – chaises – tapis – étagères – etc.

3. Arborisation des modules

Même si ce n'est pas indispensable, nous avons à cœur de rendre cet espace agréable et de favoriser son intégration harmonieuse avec l'ensemble de l'espace public scolaire. C'est pourquoi nous envisageons de verdir certaines parois en les couvrant progressivement avec des plantes grimpantes et de verdir les alentours des containers. Le montant estimé est de Fr. 2'000.--.

4. Rampe d'accès et préau

Afin d'augmenter le confort de l'entrée de la structure, un couvert permettrait de bénéficier d'un espace extérieur à l'abri de la pluie et des salissures. Une structure bois a été devisée à Fr. 8'200.--. Un tapis antiglisse devrait être posé sur la rampe d'accès à l'entrée de l'UAPE pour l'hiver. Son coût se monte à Fr. 3'000.--. Le coût de finition de la rampe d'accès côté cour d'école, incluant des marches d'escalier et un bac à fleur, s'élève à 5'800.-

5. Compléments énergie

Pour correspondre aux normes actuelles exigées par le service cantonal de l'énergie, des adaptations de l'équipement existant sont nécessaires pour un montant estimé de Fr. 15'000.--.

En reprenant tous ces coûts liés, la somme totale est la suivante :

Parking	121 000
Mobilier	20 050
Arborisation	2 000
Préau + rampe	17 000
Energie	15 000
TOTAL COMPLEMENTS	175 050
Budget validé	468 800
TOTAL GLOBAL	643 850

Questions

L'assemblée entend les remarques de M. Staehli qui indique avoir demandé :

- le détail des frais d'installation ;
- la justification du calcul ainsi que le détail du calcul de la compétence du Conseil communal ;
- si l'investissement serait financé par les fonds propres ou si la commune devrait recourir à un emprunt ;
- en date du 2.10.2025, la commune lui a répondu. La réponse de la Commune n'a pas convenu à M. Staehli qui a interpellé le Canton. Ce dernier lui a répondu que la décision de l'assemblée primaire pouvait faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat et qu'il ne leur était pas possible de donner suite à son courriel.

M. Staehli indique s'abstenir de voter pour cet objet.

- Mme Ruppen Marie-Dominique relève que l'assemblée est mise devant le fait accompli et n'a pas le choix de décider. De plus, ce sont des containers provisoires.

Réponse : Mme la Présidente répète que le Conseil a voulu être transparent et y a rajouté les coûts liés. Les objets cités plus haut auraient pu être mis dans différents comptes, ce que le Conseil n'a pas voulu.

Comme expliqué plus haut, c'est le seul projet pérenne pour l'UAPE afin d'accueillir décemment les enfants. Cette solution est rapide et efficace.

Le conseil communal a pour objectif que durant cette législature, un projet concret soit présenté à l'approbation de l'assemblée primaire.

- M. Barman Régis demande si la projection de 2'500 habitants a pris en compte également l'école en continu.

Réponse : pour l'instant, il n'est pas question d'école en continu et l'UAPE à construire est prévue pour 70 places et n'est pas surdimensionnée. La Commune peut également compter sur le service des mamans de jour.

- M. Dubosson Stéphane s'inquiète de l'urgence du projet, qu'il n'y a pas de vision à long terme et que cette situation n'a pas été anticipée. Est-ce que le prix de la journée va augmenter ?

Réponse : Lors de la construction de la crèche et de l'UAPE, ce n'était pas dans les mœurs locales de mettre les enfants à l'UAPE. Actuellement, les familles veulent bénéficier de la prise en charges des enfants à la journée.

Le prix de la journée ne va pas augmenter, cet investissement n'a pas d'impact.

A savoir que les enfants de l'extérieur payent le prix coûtant à la journée donc ce service est autofinancé, tandis que les familles de Massongex payent l'infrastructure selon l'échelle de tarification établie sur la base des revenus. Comme dit lors d'une précédente assemblée primaire, la grande partie des familles se situent dans une tranche moyenne à basse donc c'est la commune qui doit payer la différence.

La commune peut indexer les tarifs chaque année, en fonction du prix coûtant de la journée.

- Mme Ruppen Coutaz Raphaëlle demande pourquoi la commune ne fait pas un deuxième étage sur la crèche actuelle et pourquoi la paroisse n'a pas voulu entrer en matière.

Réponse : le conseil étudie divers projets dont la construction d'un deuxième étage.

A savoir que si ce projet est retenu, toute la crèche devra être sortie des locaux durant les travaux. Concernant la paroisse, cette dernière ne voulait pas être dépossédée de cet espace même si la commune leur mettait des salles à disposition. Elle voulait rester maître de son bâtiment. La Commune se réserve le droit de négocier avec la Paroisse pour d'autres projets plus durables.

- Mme Rachel Udriot indique qu'il ne faudrait pas détruire ce nouveau parking, à terme, car il manque des places de parc.

Réponse : Ce parking est construit pour remplacer le parking occupé par les containers. Une fois ceux-ci enlevés, le parking est à nouveau utilisable.

- Mme Perruchoud Sylvie : quelle est la date prévue pour le déménagement ?

Réponse : pour l'instant pas de date prévue, il faut que les locaux soient d'abord aménagés.

- M. Dupuis Daniel : Est-ce que le futur plan de Quartier Clos-Fleuri a été pris en compte dans les calculs ?

Réponse : oui, mais ce ne sont que des statistiques.

- M. Barman Régis revient sur le refus de la paroisse et demande si la commune aurait payé une location ?

Réponse : oui

- M. Ricardo Henriques revient sur le nombre de places de parking et sur l'emprise de 12 places pour le chantier Rhône 3, ne faudrait-il pas prévoir plus de places par exemple vers le terrain de football ?

Réponse : en principe, le canton a prévu plusieurs zones de stationnement chantier, également sur Bex. Le temps des travaux, prévus sur Massongex, est de 3 à 4 mois et le week-end le parking n'est pas utilisé. M. Tristan Jordan indique qu'il y aura également des coupes d'arbres et pour la sécurisation de la digue intérieure la semaine. L'intérêt de ce parking est qu'il est proche de tout.

M. Yannick Ruppen, conseiller communal, relève que la Commune n'a pas pris cette décision sans réflexion. Effectivement, depuis le début de la législature, une commission ad hoc a été créée afin d'étudier toutes les possibilités d'aménagement pour le village avec des projets à long terme. Cette solution a été préférée à d'autres car l'UAPE dans l'école n'était plus viable.

- M. Mottiez Joël indique que ces containers pourront être vendus.
- M. Staehli Gilbert demande à Mme Morisod : si l'assemblée primaire refuse ces dépenses que se passe-t-il ?

Mme Morisod Céline explique que le projet est viable sans ces dépenses liées. Il n'y aura pas de nouveau mobilier, l'UAPE fera avec ce qu'elle a. Tout ce qui est prévu est pour l'amélioration de l'accueil des enfants dans l'UAPE. C'est justement pour cela que ces points sont présentés à l'assemblée primaire afin de ne pas « saucissonner » les dépenses. Par contre, le Conseil aurait pu tout à fait présenter le nouveau parking au budget 2026 sans qu'il soit lié à l'UAPE.

- M. Saillen Olivier relève que c'est un investissement pour les enfants et le conseil communal est justement honnête avec les citoyens alors qu'il aurait pu présenter ces points au budget 2026 sans les lier.

- Mme Richard Moulin Annick est rassurée d'avoir un parking de remplacement, notamment pour les sociétés locales.

- M. Dubosson Stéphane demande quel est le statut de la cour d'école ?

Réponse : c'est un parking d'appoint qui peut être utilisé dès 19h00 par les sociétés locales.

- M. Ricardo Henriques propose de créer le parking sur le terrain prévu pour le plan de quartier Clos-Fleuri.

Réponse : le plan de quartier Clos-Fleur a été homologué par le Conseil d'Etat et la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu, en principe d'ici à la fin de l'année. Ce n'est donc pas envisageable.

Décision

A la question : « Acceptez-vous la dépense liée à l'installation de l'UAPE et à la création d'un nouveau parking ? », l'assemblée répond par :

Non : 3

Abstention : 6

Oui : 52

Madame la Présidente remercie les citoyens pour leur participation à cette assemblée primaire extraordinaire et leur donne rendez-vous le lundi 15 décembre prochain pour tous les autres sujets concernant la Commune et, notamment, le budget 2026.

Séance levée à 20h15

La Présidente :
Sylviane Coquoz

La Secrétaire :
Sandra Mariétan